

RAPPORT D'ACTIVITE
2020

*Les actions du Groupement d'intérêt Public
 Accueil des Gens du Voyage
 En Ille et Vilaine*



SOMMAIRE

MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE	p7
L'accompagnement social polyvalent	p7
Le Conseil technique	p9
La santé	p10
L'insertion ETI	p11
L'accompagnement social lié au logement	p13
MISSION 2 : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	p14
MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINÉRANCE	p16
MISSION 4 : SUIVI ET COORDINATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL	p19
LES FINANCES D'AGV35	p 21

PRESENTATION DU GIP ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN ILLE ET VILAINE

AGV 35 est un Groupement d'intérêt Public dont les activités de proximité contribuent à réduire les phénomènes d'exclusion qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires. Il agit pour l'accueil, l'accès aux droits et pour renforcer le sentiment d'appartenance des gens du voyage à la collectivité (leur place d'habitant). AGV 35, agréé Centre Social Itinérant par la CAF d'Ille et Vilaine, est l'outil de mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Les principaux acteurs de la politique d'accueil des gens du voyage sur le département ont fait le choix de s'impliquer directement en créant une structure spécifique sous la forme d'un GIP.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- Près de 1000 élections de domicile sur le département en 2020 (dont près de 800 sur Rennes)
- 350 emplacements familles sur les 41 aires d'accueil aux normes de la loi de 2000
- Plus de 170 terrains privés recensés en Ille et Vilaine (cf diag schéma 2019)
- 2 à 3000 personnes estimées présentes sur le département, soit 0,3% de la population brétilienne (+ celles de passage plus ou moins ponctuelles difficiles à évaluer)

Le Conseil d'Administration

LES MEMBRES FONDATEURS

→ 3 conseillers départementaux : Mme DEBROISE (Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente d'AGV 35), Mme Emmanuelle ROUSSET (Vice-Présidente du Conseil Départemental) et Mme Monique SOCKATH (Conseillère Départementale).

→ 2 élus de Rennes Métropole : M. Honoré PUIL (Vice-Président de Rennes Métropole et Vice-Président d'AGV 35) et Mme PRONIER Valériane (Conseillère Métropolitaine)

→ 2 représentants de la CAF d'Ille-et-Vilaine : Mme Corinne HALLEZ (Directrice de la CAF 35) et M. Mickaël MANZONI (Vice-Président de la CAF 35)

→ 1 représentant de l'État : M. Vincent LAGOGUEY (Sous-Préfet de Saint-Malo)

→ En 2020, 3 EPCI (hors RM) ont adhéré au GIP et 2 ont participé au CA d'AGV35 (RM et SMA)

Le public spécifique

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui n'existe plus depuis l'abrogation de la loi de 1969, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

→ la caravane en mode d'habitat (résidence mobile permanente)

→ une élection de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires.

→ Pyramide des âges inversée pour les gens du voyage; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED .

→ Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles ont des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

L'équipe

LES SALARIES

Composée de 11 professionnels, l'équipe est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, une secrétaire d'accueil, une assistante administrative et comptable, un Conseiller Technique, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, trois chargé(e)s de mission (Entreprise et travail indépendant, Médiation et Développement, Développement social)

2020 a été marquée par la réécriture du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Ille et Vilaine, puis par la redéfinition des missions du GIP AGV35, comme outil de mise en œuvre.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid 19 cette année, la démarche de réécriture du projet d'AGV35 a été adaptée au contexte. L'agréé Centre Social sera sollicité auprès de la CAF pour 2 ans, jusqu'à fin 2022.



Enjeux et Missions

LES ENJEUX

→ Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.

→ Accès au droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer

les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.

→ La scolarisation : agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.

→ La participation des gens du voyage : les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités . Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions.

LES MISSIONS

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs

sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. L'accompagnement apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : l'accompagnement social conventionné, l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, l'accompagnement médico-socio-éducatif, et la coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.



Perspectives 2021 pour AGV 35

→ Participer à la diffusion du schéma départemental (présentation aux EPCI, aux Agences départementales, à l'ensemble des partenaires de l'accueil des gens du voyage sur le département, dans le cadre du comité technique de la révision du schéma)

→ Formalisation et agrément du projets rénové d'AGV35 et des évolutions possibles de ses missions, de son organisation et de sa posture dans un contexte partenarial en évolution

→ Poursuivre l'analyse et l'évaluation des risques psychosociaux au sein d'AGV35

Objectif général :

- lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les **deux assistantes sociales d'AGV 35**.

Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, ASE, ...

Champs d'intervention : Écoute, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires

Partenariat :

le Conseil Départemental, les CDAS, la CAF, les CCAS, la CPAM, les mutuelles, le Trésor Public, les associations caritatives, le RSI, etc.

Les accompagnements polyvalents en 2020 :



Le confinement sanitaire Covid a accentué les difficultés de nombreuses familles.

On a relevé des expressions de mal être, de détresse et d'isolement (suppression de grands passage et missions évangéliques, pas de rassemblement pour les fêtes de Noël)

La crise sanitaire a aggravé une précarité déjà forte et fragilisé la situation financière des familles surtout lors du 1er confinement. Certaines ont subi la précarisation économique avec une perte de revenus pour les auto-entrepreneurs (diminution voire absence de l'activité professionnelle).

La baisse de sollicitations des associations caritatives liée à la fermeture ou l'explosion des fréquentations. Elles ont vu les demandes d'aide alimentaire exploser avec des profils qui n'avaient pas l'habitude de fréquenter ces associations. Les files d'attente interminables ont fait peur aux gens du voyage qui refusaient ces aides.

La Numérisation incontournable en mode quasi exclusif pour faire valoir les droits. La marche forcée a entraîné la coupure et la suspension des prestations pour de très nombreuses familles. La fermeture du service courrier à Rennes et les dysfonctionnements dans l'acheminement du courrier ont compliqué encore davantage les démarches.

La limitation ou fermeture totale de l'accès physique des services publics, dont AGV35, la suspension des soins de ville, les fermetures des écoles durant de longues périodes, les difficultés à produire les autorisations légales de sorties et en cas de non-respect, les amendes ... (certaines ont été injustes tant les personnes étaient parfois démunies tant économiquement qu'intellectuellement ...un homme percevant l'AAH doit régler presque 1000€ d'amendes au Trésor public).

Des points positifs du confinement :

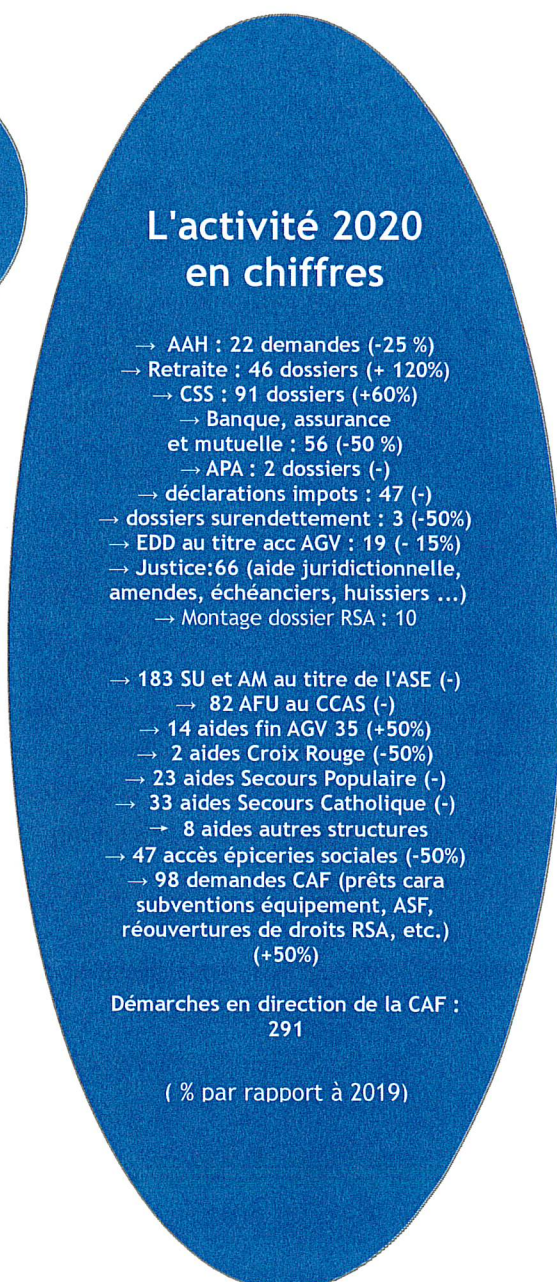
- Ce virage forcé vers le tout « téléphone-courriel-internet » a aussi montré les capacités d'adaptation des familles. Il a permis d'économiser du temps, des fatigues et des frais de déplacement. Les gens ont appris à envoyer leurs documents via les smartphones (courriel, MMS, photos). Ils ont installé des applications, créé des adresses mail, apprivoisé quelque peu le B A BA de la communication numérique...les solidarités inter-générationnelles y ont contribué.

-La baisse des amendes, car les gens étaient confinés et donc moins de mobilité.

Toutefois, certaines familles se sont évanouies dans la nature (n'ont pas été vues depuis un an). Accéder au numéro de portable du standard d'AGV35 représente déjà un obstacle pour certains. Les nombres sont mal compris, ils doivent être prononcés lentement et chiffre par chiffre (ex 96)

Comme toujours, les familles, pragmatiques, se tournent vers les personnes accessibles ...qu'elles soient gestionnaires, travailleurs sociaux, services de mairie...

En ce qui concerne les violences intra familiales, étant plus éloignées nous n'avons pas de chiffres à présenter mais nous pouvons faire l'hypothèse qu'ils ont suivi les constats nationaux.



Exemple 1 de situations qui illustrent le quotidien des professionnelles de l'accompagnement social polyvalent :

Mr X est séparé, ses enfants sont majeurs. Il vient de s'installer sur un terrain privé près de Rennes. Il a changé de département et ne connaît pas bien le 35. Très digne, élégant mais démuné, il arrive au premier RV accompagné d'une ex-belle-sœur (aussi perdue que lui mais elle le soutient moralement) et confie : « *je ne connais rien aux papiers ...vous savez tous ces machins de la maladie, je ne devrais pas parce que je n'ai pas beaucoup d'argent mais tout ça me fait fumer encore plus que d'habitude* ». Monsieur X explique au 2ème RV qu'il suit un traitement contre l'anxiété. Il s'inquiète pour tout : un courrier de convocation au CCAS, l'EDD, la DTR, la CSS, les impôts, sa carte d'identité à refaire. Cette situation est emblématique. L'identité culturelle, les valeurs communautaires, le sentiment de relégation sociale, les stress répétés liés à la dépendance aux « sachants » caractérisent la population que nous accompagnons. Notre tâche auprès d'un public peu éduqué, peu lettré, représente une charge psychologique forte, nécessite une attention au langage, à la pédagogie. Trouver le mot juste, écouter, reformuler, cultiver la patience, sans condescendance, respecter et valoriser les compétences aussi modestes soient-elles. Le concept de « l'aller vers » fait intrinsèquement partie de notre quotidien. Il se décline dès le premier contact. Le contact téléphonique est limitant, tout le monde ne sait pas s'exprimer. Or, de la qualité du lien dépend la confiance, l'élaboration des réponses, la modération de l'impatience.

Exemple 2 de situations qui illustrent le quotidien des professionnelles de l'accompagnement social polyvalent :

A AGV35, régulièrement nous lisons les comptes rendus d'audiences de Justice et les opérations policières d'envergure dans les journaux locaux. Nous connaissons la situation Mme Gi qui stationne sur un terrain municipal à 20 km de Rennes. Son mari est reparti en prison pour de longs mois. Il y a des enfants. L'aîné est scolarisé en ULIS. Mme Gi assume leur éducation au mieux de ses capacités. Elle nous sollicite uniquement pour des aides matérielles et /ou financières : épicerie sociale, aide financière au titre de l'ASE, subvention CAF. Elle stationne à quelques mètres d'une belle-sœur et n'ignore pas que celle-ci bénéficie d'un accompagnement social. Leurs caractères, valeurs et modes de vie sont opposés. Elles se fréquentent le moins possible. La discrétion est difficile sur les terrains. Nous avons dû trouver des « ruses » : exemple : livrer les colis alimentaires sur un parking de grand magasin de façon anonyme. Nous entendons fréquemment : « les autres ont plein d'aides et pourquoi pas moi ». Nous rappelons que les évaluations sont personnelles ; que les décisions sont prises par des instances extérieures. Le besoin d'équité des ménages est légitime. Le danger de « clientélisation » est constant. Ex : Les dettes de terrains ne sont pas traitées partout de la même façon, ce qui crée des tensions, incite les familles à stationner sur les terrains provisoires pour bénéficier du forfait à la semaine, plus avantageux financièrement, surtout en période hivernale.

Exemple 3 de situations qui illustrent le quotidien des professionnelles de l'accompagnement social polyvalent :

Mr et Mme Jo, la cinquantaine, parents d'adultes, appellent quand la situation est vraiment urgente. Monsieur est usé, résigné. Comme 95 fois sur 100, c'est madame qui sollicite. Un de leurs fils, handicapé psychique, ne touche plus son AAH. Rapide enquête pour retrouver son n° de dossier MDPH : il n'a pas fait le renouvellement AAH quatre mois avant la fin de droit, comme c'est la règle. La famille n'a aucune épargne. Nous devons « faire avec » la pression - que l'on comprend étant donnée la précarité objective de beaucoup- pour pallier l'urgence : secours financier, accélération de la procédure. Mais le confinement a tout compliqué, la MDPH ne reçoit pas les familles. Notre rôle de médiation est primordial. Les choses se font par mail et téléphone. Plus un RV en plein air pour remplir le dossier MDPH. Madame appelle régulièrement « ça avance ? » des liens spécifiques avec le service médical MDPH sont établis...le dossier aboutit ! Encore trop de personnes ont tendance à nous positionner en « Sauveur ». Qui dit « Sauveur » dit Victime, mais aussi Puissance, Savoir, ...et si les choses ne vont pas comme elles le souhaitent, nous pouvons endosser le rôle du « méchant » du « Persécuteur », « Victime ». Nécessité de réfléchir à notre attitude professionnelle : interroger, stimuler, cadrer les responsabilités qui reviennent à chacun.

Synthèse des aspects négatifs de la crise sanitaire en 2020 :

- Augmentation du mal-être des familles (peurs, stress, isolement, etc.)
- Baisse importante de la scolarisation des enfants
- Augmentation de la précarité des familles déjà fragiles économiquement
- Baisse du nombre de familles suivies en 2020 mais augmentation des demandes d'aides
- Accélération de la numérisation des démarches
- Augmentation des demandes d'aides en distanciel

Synthèse des aspects positifs de la crise sanitaire en 2020 :

- Augmentation de la veille sanitaire et sociale sur les lieux de stationnement
- Baisse des expulsions
- Augmentation de la solidarité intra-familiale
- Amélioration des compétences en numérique et outils dédiés
- Baisse des amendes liées au code de la route
- Mise en place de l'aide alimentaire par AGV35 en collaboration avec la Banque Alimentaire départementale
- Amélioration du lien avec AGV35

PERSPECTIVES 2021

- travailler la question de l'accès au numérique dans le cadre du projet de révision du projet social d'AGV35. Nos partenaires principaux CAF, CPAM, RSI, POLE EMPLOI incitent les familles à faire les démarches et demandes de prestations par internet.
- développer autrement le partenariat avec les acteurs de l'accueil, les actions collectives, la formation et l'information pour la prévention.
- Utiliser le logiciel dédié pour le suivi des accompagnements des familles

Objectif général :

Assurer un soutien technique sur le médico-social aux professionnels de l'équipe du GIP, et à destination des partenaires.

Principales problématiques :

Le contexte d'urgence sanitaire a bouleversé l'accompagnement social individuel. Les GV se sont retrouvés restreints dans leurs mouvements avec une offre « dégradée » des territoires. AGV35 a dû travailler à des solutions comme la dématérialisation et assurer une réponse alimentaire sur les aires en difficultés. La dématérialisation a consisté à l'usage et la formation des professionnels sur de nouveaux supports externes (CPAM, CAF, ...) et internes (applications téléphoniques et informatiques). Les gens du voyage ont subi cette accélération des nouvelles formes de contacts dématérialisés avec les institutions (CAF, CPAM, URSAFF). Il a fallu accompagner ce mouvement en faisant à leur place ou en leur apprenant l'usage de ces nouveaux supports. L'absence de réceptions physiques dans des organismes comme la Préfecture accentue l'écart entre les GV et le monde sédentaire. Notre enjeu majeur est d'accompagner cette mutation.

Chiffres repères en 2020 :



Les différents temps de soutien technique en interne

→ Les points Familles :

Ce sont des temps dédiés pour que les professionnels puissent partager les difficultés rencontrées autour des accompagnements. Ils ont pour objectif de proposer des pistes de travail et de faire le suivi dans le temps des situations. Ils peuvent aboutir à des échanges lors de rencontres individuelles, voire des entretiens avec la famille en présence du CT.

A partir du 17 mars 2020 (1^{er} confinement) ces temps ont été absorbés par la réunion d'équipe du fait des changements de priorités pour répondre aux enjeux du confinement, faire le point par secteurs géographiques de l'évolution du COVID et de son impact sur le quotidien et le moral des GV.

→ Les concertations :

Ce sont des temps dédiés aux situations, entre le conseiller technique et le travailleur social référent de la situation, lorsque des blocages ou des interrogations apparaissent. La question peut être sur un point précis, ou il peut s'agir de réfléchir sur la définition d'une posture à tenir sur l'accompagnement. Pour l'année 2021 elles ont été au nombre de 8.

→ Les réunions d'équipe

Elles ont pour objectif d'informer les professionnels du GIP sur les évolutions législatives, techniques, les dispositifs et tout ce qui peut toucher à leurs missions. C'est également un moment où les partenaires peuvent être invités pour présenter leurs actualités et travailler avec l'équipe les articulations opérationnelles (CARSAT, BDF, ADAGE, etc.). C'est à cette occasion que nous avons pu formaliser des partenariats sous forme de convention (CPAM, CARSAT) et que des référents ont été identifiés.

Suivi/accompagnement des situations complexes :

Les situations complexes pouvant mettre en difficulté les professionnels sont assurés par le CT pour soutenir l'équipe médico-sociale.

Le partenariat

→ En matière de protection de l'Enfance :

Face à la difficulté d'évaluer les problématiques enfance avec le public voyageur, le CT a proposé de répartir son soutien selon deux modalités : 1) le CT peut intervenir en co-évaluation sur les informations préoccupantes avec les professionnels des CDAS. 2) le CT peut venir en soutien technique pour comprendre les comportements et les manières de faire des voyageurs (possibilité que le CT se déplace sur site en fonction des demandes des partenaires. Cela se traduit par plusieurs temps de rencontre avec les familles et les professionnels. Par exemple pour une information préoccupante (IP). Pour l'année 2020, 11 temps de d'IP ont eu lieu.

→ En matière d'accompagnement médico-social :

Il se traduit par la mise en place d'instances de coordination entre les actions d'AGV35 et des autres partenaires intervenants sur le public voyageur afin de mieux accompagner les familles. Ce sont par exemple les cellules d'appui entre AGV35 et le CCAS de Villejean à Rennes, pour coordonner l'action des référents RSA et l'accompagnement social assuré par les professionnels d'AGV35 (assistantes sociales, chargées de mission Logement, Santé ou Entreprise et Travail Indépendant). C'est l'opportunité d'échanger sur les évolutions des dispositifs pour les gdv (ex : schéma d'accueil des gdv, offre d'insertion sur Rennes, etc.)

Concernant le reste du département, le CT peut être invité à intervenir lors des réunions de service des CDAS, sur les réseaux métiers du CD35 notamment pour présenter l'action d'AGV35 et de proposer notre appui aux professionnels des CDAS pour mieux appréhender les situations.

Pour les professionnels d'AGV35, c'est tenter de mieux impliquer les partenaires grâce à la mise en place de conventions pour identifier des référents à solliciter afin de mieux répondre.

Un axe important est en cours de développement c'est la mise en place d'instance d'échange avec les structures similaires à la nôtre sur le grand-ouest. Cela se traduit par la mise en place de groupes de travail sur des problématiques identiques.

Perspectives et enjeux 2021

- Mise en place du pôle accompagnement social individuel
- Structurer l'articulation CDAS/AGV35 autour du 1^{er} accueil inconditionnel
- Renforcer le positionnement du pôle accompagnement social individuel vis-à-vis des partenaires.
- Optimiser l'articulation entre les nouveaux pôles issus du nouveau projet de service
- Accompagner la mise en place de auprès des voyageurs et des partenaires du FSL gens du voyage.
- Développement du réseau Grand-Ouest
- Mise en place d'une réponse à caractère alimentaire avec la Banque Alimentaire
- Rendre opérationnel l'outil Win Lis qui va nourrir la base de données du futur observatoire

Objectif de la mission : Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

→ Principales problématiques : La précarité entraîne un recours tardif aux soins et un mauvais suivi des pathologies chroniques. L'illettrisme entraîne des difficultés dans la compréhension de courriers, la prise de rdv téléphonique ou en ligne (le tout numérique), les renouvellements CMU, ACS, MDPH.

Concernant la petite enfance, les jeunes mères consultent rarement en PMI (consultations post-nat).

→ Champs d'intervention : écoute, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossier, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2020



Les Accompagnements

LE CONTEXTE PARTICULIER DE 2020

Cette année a été marquée, comme pour tous, par la pandémie. Cela a impacté l'activité limitant les accompagnements individuels particulièrement lors du premier confinement. Il a fallu s'adapter et traiter à distance les demandes. Les voyageurs ont émis peu de demandes concernant la santé lors de ce 1er confinement : limitant les contacts avec l'extérieur du groupe familial restreint (ne souhaitant pas aller chez le médecin, etc..) Beaucoup de peur et d'anxiété ont été exprimé durant cette période. L'action d'AGV35 a été principalement de relayer l'information, les messages de prévention, d'organiser une veille sanitaire et sociale sur le département, et de se coordonner avec l'ARS et la CPAM lors de cas positifs à la Covid.

ORGANISATION SPECIFIQUE MISE EN PLACE EN 2020 (crise sanitaire) : suivi sanitaire et social des différents lieux de stationnement du département par 3 professionnels d'AGV35, mise à jour hebdomadaire d'un tableau de suivi par EPCI, déplacements réguliers pour veille sociale et information des voyageurs (attestations, besoins alimentaires, etc.), diffusion de fiches actus en direction des partenaires et acteurs de l'accueil des gdv du département, La chargée de mission santé d'AGV35 fut la référente Covid19 d'AGV35, et a assuré le lien avec l'ARS pour la mise en place de dépistages sur les lieux de stationnement et le suivi des situations de cas avérés de Covid 19.

Quels accompagnements en 2020

16 accompagnements à des rendez-vous médicaux (10 médecine générale, 2 consultation psychiatrique, 3 spécialistes, 1 bilan de santé) Coordination des soins et transmission à d'autres professionnels de santé ou sociaux : 38, ce type d'accompagnement n'a concerné que 6 personnes. 16 prises de rdv médicaux. 17 suivis de nouveau-né (pour 8 bébés) soit 2 visites en moyenne par enfant. Pesée du nouveau-né, conseils et messages de prévention aux parents. 27 divers : Premier contact, soutien moral (psychologique), clarification d'une situation, commande d'ambulance... 3 constitutions de dossier MDPH et 6 suivis de dossier MDPH. 7 passages à la pharmacie ou lien avec la pharmacie pour faciliter la délivrance de traitement ou renvoyer une ordonnance perdue ou expliciter une situation de non délivrance de traitement. Ce type d'intervention n'a concerné que 2 personnes. Et aussi : Ouverture de droits, aide à la compréhension d'informations médicale En conclusion, il y a En moyenne 5 personnes qui nécessitent de nombreuses interventions et de façon « chronique » tandis que les autres personnes nécessitent des interventions plus ciblées et plus ponctuelles. J'encourage et accompagne les personnes dans leur démarches de santé, amenant chacun à faire un maximum par lui-même (passer un appel à la CPAM, aller seul à la pharmacie, appeler le service pour avoir un renseignement, poster une courrier..). Je constate que certaines personnes viennent surtout pour que je « confirme » ce qu'elles ont compris, ou que je remplisse un formulaire alors qu'elles savent écrire et ont peur de se tromper.

LES PARTENAIRES DE LA MISSION

→ CDAS, centres hospitaliers, CPAM, CARSAT, médecins libéraux (généralistes, gynécologues, ophtalmo, psychiatres, infirmiers, kiné, ...), centres d'exams de santé, le planning familial, l'ARS, les CCAS, les collectivités, le RSI, SAFED, CMP St Exupéry, CSAPA et EMPP, CHGR, etc...

FORMATION

→ Une intervention a pu être faite auprès des étudiants infirmiers de l'IFSI du CHGR, en distanciel, dans le cadre de leur module d'interculturalité pour aborder les spécificités des gens du voyage à prendre en compte lors de soins.

Perspectives 2021 en matière de santé

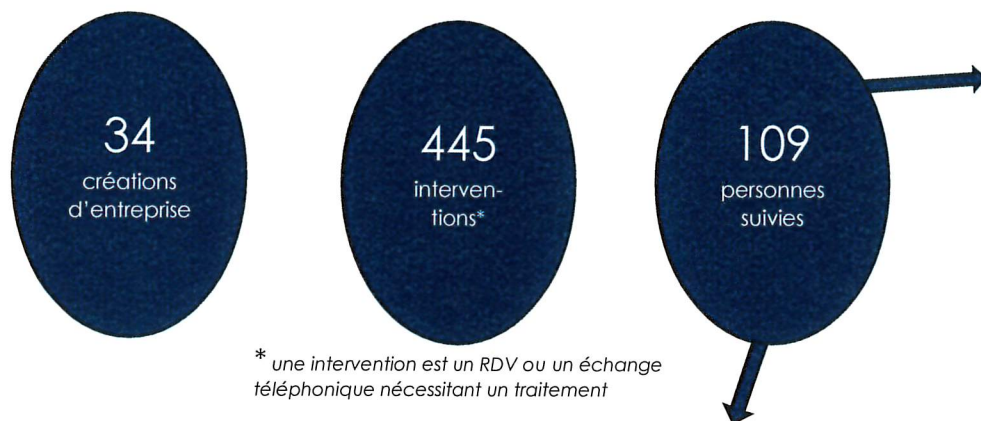
- Sensibilisation Violences faites aux femmes auprès des gestionnaires et coordinateurs des projets sociaux
- Remise en place des séances de PMI sur l'aire de Gros Malhon à Rennes

Objectif Général

Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien de l'activité en lien avec les partenaires (CCAS, CDAS, Missions Locales, We Ker et Groupe Solidarité Emploi (GSE)).

L'objectif d'accès à l'emploi et à la formation n'est plus inscrit dans les missions d'AGV 35 depuis 2017.

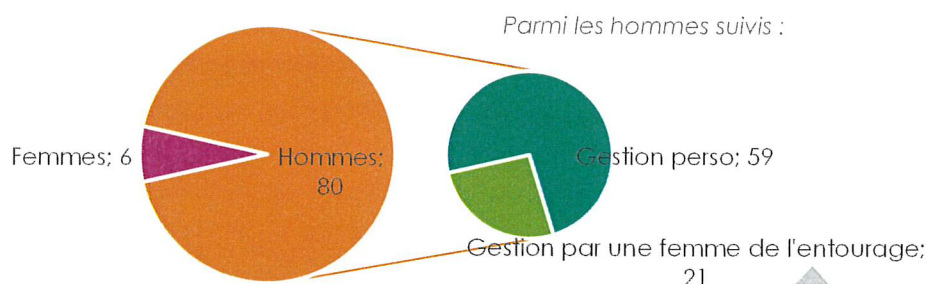
Chiffres clefs de l'année 2020



* une intervention est un RDV ou un échange téléphonique nécessitant un traitement

65 suivis FSE totalisant 19 créations et 327 interventions.

Répartition par genre :



- 1 accompagnement à la radiation
- 19 accompagnements à la création d'entreprise
- 45 accompagnements d'entreprises :
 - aide aux démarches : 30
 - prise d'autonomie : 14
 - développement d'activité : 1

48 %
avaient
été vus
en 2019

Il est à noter que l'aide aux démarches regroupe un panel de voyageurs très hétéroclite – elle est considérée comme telle pour plusieurs raisons différentes :

1. La personne accompagnée est déjà autonome et n'a besoin que d'un « coup de pouce » de temps en temps, notamment lorsqu'elle se retrouve face à des démarches plus complexes.
2. La personne accompagnée n'est pas encore en capacités de passer à un accompagnement sur la prise d'autonomie : problème d'illettrisme, illettrisme, ou simple manque de confiance en soi.
 - Ce sont ici les difficultés qui seraient à travailler pour continuer un accompagnement de qualité, avec notamment tout l'intérêt de travailler en systémie avec les différents pôles d'AGV.
3. La personne accompagnée n'a pas l'envie et/ou la motivation de passer à un accompagnement sur la prise d'autonomie : il lui est plus simple et aisé de venir régulièrement à AGV pour que les démarches soient faites.
 - Voici l'un des enjeux majeurs de la réflexion sur l'accompagnement ETI : quelles méthodes et/ou outils mettre en place pour empêcher cette dérive de clientélisme ?

44 suivis hors FSE totalisant 15 créations et 118 interventions.

En effet, pour cette année 2020, marquée par la crise COVID, il a été décidé de ne pas prendre en compte l'exclusion du cadre FSE pour un certain nombre de demandes :

- Toutes les demandes faites durant le 1^{er} confinement, du fait de l'arrêt total de nombreux autres services publics et sociaux.
- Les demandes très spécifiques (type aides dédiées...) – de par leur nature, et donc l'impossibilité de réorienter les personnes.

Perspectives sur l'année 2021.

1. Changement de titulaire au poste de chargé.e d'accompagnement ETI ; départ de Oanell Perret fin décembre 2020. Remplacement effectif prévu pour février 2021.
2. Réactualisation du conventionnement de l'accompagnement AGV 35 / Adie pour les bénéficiaires de la prime à la création du CD 35.
3. Délégation RSA pour tous les moins de 25 ans auprès de We Ker => développement du partenariat.

La continuité de l'accompagnement

La crise sanitaire a eu un impact important sur les entrepreneurs et travailleurs indépendants. La mise en télétravail d'AGV a cependant permis leur accompagnement pendant cette période difficile. A distance, ce sont **toutes les demandes habituelles** qui ont ainsi continué à être traitées.

L'évolution des missions due à la crise.

En parallèle, et de manière complémentaire, un travail important a été effectué afin **d'accompagner également dans tous les questionnements et démarches spécifiques** :

1. Veille informative et juridictionnelle :
 - Autorisations (ou non) de continuer son activité.
 - Mesures dans lesquelles l'activité pouvait continuer à s'exercer (justificatifs à avoir sur soi lors des déplacements, demandes de dérogation...).
 - Autorisation (ou non) du démarchage.
 - Aides dédiées aux entrepreneurs.
2. Mise en réseau pour le partage d'informations :
 - Participation aux échanges entre les associations d'accompagnement de voyageurs du Grand Ouest.
 - Participation aux échanges nationaux entre les acteurs de l'accompagnement et de la coordination de manière nationale (sur la plateforme IdealCo).
 - Rédaction d'encarts spécifiques ETI dans les fiches actu dédiées aux acteurs du département.
3. Accompagnement (à distance) des voyageurs entrepreneurs :
 - Demandes d'aide : fonds de solidarité, aide URSSAF.
 - Demandes de paiements différés des charges diverses.



* en dehors de l'aide versée automatiquement, peu étaient éligibles

Impact sur les entrepreneurs et travailleurs indépendants.

De manière générale, les personnes accompagnées n'ont pas souffert financièrement, grâce à l'aide du fonds de solidarité ainsi qu'à celle de l'URSSAF.

Les montants versés :

1. S'élevaient à hauteur de la perte du Chiffre d'Affaires par rapport à la même période que l'année précédente (pour l'aide du fonds de solidarité).
2. Etaient fonction des versements de cotisations des années précédentes (pour l'aide URSSAF).
3. Ne sont pas imposables.
4. Ne sont pas à déclarer à la CAF lors de la déclaration trimestrielle de ressources.

Ainsi, ce sont des sommes qui se sont avérées être, pour la plupart, leur Chiffre d'Affaires « habituel », voire légèrement supérieur, tout en n'étant diminué d'aucune charge :

- Pas d'achat de matières premières, de matériel, ou encore pas de dépenses d'essence.
- Pas de charges fixes pour ceux qui ont fait la demande à leurs créanciers (assurances...).
- Pas de cotisations sociales.
- Hausse du RSA mais baisse de la prime d'activité – donc pas de baisse de l'allocation mensuelle.

Il y a cependant un impact non-négligeable à prendre en compte : celui sur la **perte d'autonomie**. Nombre de personnes accompagnées sont passés d'un accompagnement en « faire avec » à un accompagnement en « faire pour », il s'agit donc pour l'année suivante, de faire attention à cette dimension, et de relancer la dynamique d'autonomisation des personnes.

De plus, c'est tout le pan de **l'accompagnement au développement d'activité**, notamment dans le cadre de la convention AGV 35 / Adie / CD 35, qui **s'est vu stoppé net**. Ici aussi, une dimension à relancer pour l'année 2021.

Objectif général :

Accompagner les gens du voyage dans leur demande de logement autre que caravane

Conditions d'entrée :

Élection de domicile sur Rennes Métropole + vie en résidence mobile permanente

Synthèse :

20 mesures ASL conventionnées avec Rennes Métropole

Problématiques principales traitées dans le cadre de l'ASL

23 accès aux droits
11 gestions budgétaires (10 en 2018)

3 relations de voisinage

Champs d'intervention :

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

Principaux partenaires :

La CLH de Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, différents services spécialisés, les collectivités, l'AIVS, la fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

69

Ménages accompagnés dans leur projet vers ou dans le logement (62 en 2019)

32

Ménages Accompagnés dans leur projet vers le logement (39 en 2019)

23

Mesures d'accompagnement social lié au logement en 2019 (28 en 2019)

Les ménages accompagnés dans le cadre des mesures ASLL sur Rennes Métropole:

Le diagnostic :

→ L'entretien avec le(s) ménage(s) conduit à l'analyse de la situation familiale, permet la réalisation d'un diagnostic social. Un accompagnement social global est proposé avec un accent mis sur l'accès au logement en définissant avec le ménage un projet réaliste et adapté à chaque situation.

→ Néanmoins, la plupart des relogements se font dans des collectifs, les rez-de-chaussée étant privilégiés dans certaines situations.

→ Toutes les démarches inhérentes à l'accès au logement sont accompagnées par AGV35 (visites, état des lieux, signature du bail, ouvertures des droits, lien avec le bailleur, etc.).

De même, chaque famille bénéficie d'un suivi dans son parcours locatif dans une démarche globale ayant pour objectif à terme l'autonomie du ménage.

Accompagnement à la sédentarisation : une spécialité.

Nous accompagnons les familles dans une logique d'insertion et non d'urgence, dans le cadre du relogement social prioritaire.

Les ménages ou les familles sont dans un processus de sédentarisation parfois depuis plusieurs années.

La crise sanitaire a entraîné une autre façon de faire, avec un suivi à distance (généralement par téléphone). Néanmoins l'objectif de maintenir le lien avec les familles a été atteint.

La fréquence des rencontres fluctue selon les besoins des ménages, en fonction des difficultés rencontrées et s'ajuste au rythme des ménages.

Un regard est porté particulièrement sur la situation budgétaire qui est un indicateur du niveau d'autonomie.

Nous assurons une forme de veille sur la situation globale le temps nécessaire et restons en alerte sur d'éventuelles difficultés sociales rencontrées par les ménages afin de les orienter vers les services concernés.

Perspectives 2021 en matière de logement

→ Les demandes de logement sont constantes mais les délais de relogement tendent à s'allonger. Le contexte tendu du logement peut pour une part l'expliquer. Mais l'absence de production de logements adaptés gdv s'est ressenti plus particulièrement depuis 2018.

→ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage préconise le développement de l'habitat diversifié (terrains familiaux et habitat adapté spécifique notamment) pour répondre à l'ensemble des besoins des gens du voyage (notion de résidence mobile permanente). Depuis fin 2020, les demandes de terrains familiaux sont possibles sur la base de critères définis en lien avec la CLH de Rennes Métropole.

En 2020, le contexte sanitaire lié à la pandémie, a impacté de manière importante la dynamique de mise en œuvre des projets sociaux, axe principal de cette mission



ENTRE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET MEDIATION SANITAIRE

Pendant les 2 périodes de confinement, une organisation interne a réparti le département en 3 territoires sur lesquels s'est mené un travail de médiation sanitaire.

La prise en charge d'un de ces territoires pendant presque 4 mois, la généralisation du télé travail et les différentes mesures limitatives ont distendu nos relations avec les réseaux de partenaires et freiné les animations mises en place sur les terrains. En dehors des périodes de confinement, des liens ont été plus ou moins maintenus avec l'ensemble des collectivités, notamment par rapport à des problématiques de scolarisation : maintien du lien entre les écoles, collèges et les familles, difficultés pour reprendre une scolarisation en septembre, coordination et application du protocole.

Il est évident que cette année particulière a généré encore plus de déséquilibres dans la prise en compte des besoins et demandes des familles en fonction des territoires et des lieux de domiciliation (maintien d'un service d'accompagnement par l'équipe sociale d'AGV35 pour les familles domiciliées à Rennes).

La mission de développement social est mobilisée également sur la mise en place de projets plus transversaux, la préparation des Journées nationales pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, initialement prévues en fin d'année, a entraîné une forte implication : ateliers, expositions, Forum d'AGV (ont représenté 15 participations à des groupes de travail et comités de pilotage dans l'année).

PERIODES DE CONFINEMENT : MEDIATION SANITAIRE ET SOCIALE :

Interventions régulières sur les stationnements (aires d'accueil et stationnements spontanés)
EPCI de Bretagne Porte de Loire communauté, Bretagne Romantique, Pays Dol, Roche aux Féés, Liffre Cormier, St Méen Montauban, Redon agglo.

Déplacements hebdomadaires sur les stationnements de Redon agglo et Liffre Cormier (dénombrement familles, rappel consignes, respect gestes barrières, dérogations, masques).

Recueil et synthétisation des données sur les modes de gestion maintenus au niveau départemental (notamment continuité des facturation, paiement)

Création de fiches actus

- Réalisées à partir des consignes nationales et des informations relayées par les collègues (santé, infos micro-entrepreneurs en particulier)
- Transmises au niveau départemental (collectivités, niveau politique et technique) et à diffuser au niveau des aires d'accueil

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES INSTANCES PARTENARIALES

Comités techniques et coordination des protocoles de scolarisation

Nous pouvons constater une **baisse significative** dans l'accompagnement des collectivités et dans la mise en place des comités techniques et des réunions de coordination des protocoles de scolarisation par rapport à 2019.

Néanmoins, considérant le contexte, notons que la plupart des collectivités sont restées mobilisées en maintenant un lien avec le partenariat, notamment social.

Par contre les protocoles de scolarisation n'ont pas toujours suffi pour amener les familles à scolariser (peur du virus invoquée), d'autant moins que les procédures n'étaient pas toujours déclenchées.

Et pour compléter, Il est évident que cette année 2020, n'a pas engagé les territoires les plus en retrait (Rennes Métropole, Redon Agglomération et Pays de Dol de Bretagne) à développer une démarche de mise en place des projets sociaux.

Le versement de la totalité de l'aide à la gestion (AGAA) en fonction de la mise en place effective du projet social continue d'être un levier important pour impliquer les collectivités.

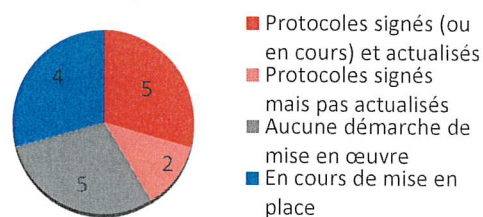
Notons que, étant donné le contexte, les EPCI ont pu mobiliser les instances partenariales jusqu'à fin janvier 2021 pour une prise en compte sur l'AGAA de 2020 (réunions non prises en compte dans le bilan)

Suivi de la mise en place des protocoles de scolarisation

Département



Rennes Métropole



COORDONNER LES PROJETS SOCIAUX DES AIRES D'ACCUEIL

LES RENCONTRES DEPARTEMENTALES DES COORDONNATEUR.RICES DES PROJETS SOCIAUX

Ces rencontres permettent de dynamiser la mise en place des projets sociaux, d'échanger sur les pratiques et tendre à leur harmonisation (notamment sur la mise en œuvre départementale des protocoles de scolarisation), partager sur les actions proposées pour répondre aux besoins des familles et sur les difficultés rencontrées, favoriser l'émergence de projets en commun. Par exemple pour 2020, l'organisation d'un concours photo.

En 2020, une seule rencontre départementale a été organisée autour de 2 sujets :

- La gestion des déchets (animations pédagogiques)
- L'organisation d'un concours photos (mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni 2 fois)

LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROJET SOCIAL DES TERRAINS DE RENNES

Le projet social de Rennes s'incarne en partie à travers l'accompagnement individuel des familles par les professionnels d'AGV35 en matière d'action sociale, insertion, santé, accompagnement logement et micro entreprises.

Depuis 2019, une rencontre annuelle est organisée entre l'équipe d'AGV35 et les autres partenaires qui interviennent régulièrement et contribuent pour beaucoup à l'animation du projet social : le Cercle Paul Bert, le CLPS, le SMAE (l'association lire et faire lire s'est mise en retrait à partir du 1^{er} confinement) Cette instance reste néanmoins à consolider en mobilisant davantage les collègues d'AGV35.

L'Hacienda, en tant que gestionnaire des terrains est un partenaire important pour relayer les informations concernant les actions et animations mises en place : la fermeture de l'accueil aux familles à cause de la pandémie de mars à fin décembre a rendu plus difficile la communication vers les familles.

- Difficultés notamment pour informer de la reprise des ateliers CLPS en octobre
- Pas de possibilité d'installer un stand d'Info au niveau de l'accueil comme les autres années

Ce partenariat actif est entretenu et coordonné par des contacts réguliers et par la diffusion d'un tableau mensuel qui indique les différentes permanences et activités.

Protocoles des terrains de Rennes : 1 réunion de coordination

Constats :

- Rappel obligation scolaire : 20 courriers envoyés par la DEE en 2020
- Beaucoup d'enfants non inscrits école ou collège : en novembre €020 (50% des enfants de GM)
- Difficultés pour Hacienda de remettre le courrier d'info aux familles
- Pas de retours sur les suivi médiation (AGV35)

Principaux partenaires en 2020 : EPCI, sociétés gestionnaires (Hacienda, Soliha), les gestionnaires des aires d'accueil (notamment sur les périodes de confinement) le partenariat lié à la mise en place des protocoles de scolarisation, Casnav, IEN, équipes enseignantes écoles, collèges, CCAS, CDAS

Pour le projet social de Rennes : Hacienda, SMAE, Casnav, CLPS, Cercle Paul Bert, Rennes Métropole, Ville de Rennes - SMAE, Direction éducation jeunesse, DQNO-

ANIMATIONS COLLECTIVES FAMILLES

TERRAINS DE RENNES

Projet Safari Graffiti à Gros Malhon

- fresque (Ateliers graff)
- Clôture du projet en présence de quelques familles

Bibliroule : 5 séances entre les 2 terrains

Socio sport avec le CPB : séances hebdomadaires maintenues en dehors des périodes de confinement

- Démarrage d'un projet « Plus beau mon terrain » dans le cadre des droits de l'enfant : Ateliers de création d'un mobilier extérieur, palettes et tourets.

Coup de pouce en français / CLPS, arrêté des ateliers à partir de mars / reprise en octobre : Info famille (porte à porte) / peu de participant.e.s.

Projet sensibilisation sécurité routière à Gros Malhon en fin d'année.

DEPARTEMENT :

Projet concours photos : information collective familles / terrains de Bain, Melesse, Vitré, Val d'Izé, Chateaugiron.

Liffré / Projet : Voyages, regards, liberté. Création d'un livret à partir de témoignages et d'illustrations.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2021

- Remobiliser les partenariats suite au contexte de pandémie
- Poursuivre la mise en œuvre des protocoles de scolarisation
- Participer à la CONSTRUCTION DU POLE ACTION TERRITORIALE avec le déploiement de nouvelles missions / s'assurer d'intervenir en complémentarité des actions mises en place dans le cadre des projets sociaux
- Refonte des LIVRETS D'ACCUEIL des terrains de Rennes
- Continuer à mobiliser les collectivités pour que chaque aire d'accueil soit en capacité de transmettre un livret d'accueil adaptés aux besoins d'information des familles : de nombreux livrets d'accueil restent inexistantes ou pas adaptés

IMPACT DU PROJET SOCIAL SUR LES USAGERS

A Rennes, les activités et animations jeunesse, quand elles ont pu être mises en place, ont été régulièrement suivies. Par contre une réflexion est à poursuivre avec le CLPS par rapport à l'atelier « coup de pouce » qui peine à mobiliser alors que des besoins sont toujours aussi importants.

En 2020, les attentes des familles étaient encore plus liées à de l'accompagnement individuel.

Par ailleurs, la « pression » exercée par l'application des protocoles de scolarisation ne facilite pas toujours l'instauration d'un climat favorable à la mise en place d'actions collectives.

Réunions d'usagers : aucune réunion d'usagers n'a été organisée en 2020. Réflexion à mener sur la manière la plus appropriée pour mobiliser les voyageurs.

Objectif de la mission :

C'est une mission départementale orientée essentiellement d'une part, vers la mise en œuvre du schéma départemental dont l'objectif est de faciliter l'accueil des gens du voyage au sein des collectivités en diversifiant les réponses d'accueil et d'habitat. D'œuvrer d'autre part, vers l'inclusion des gens du voyage dans l'environnement qui les accueillent. Cette mission s'appuie sur le diagnostic des situations, la recherche rapide de solutions, la sensibilisation et l'implication des partenaires et la proximité avec les usagers pour qu'ils soient acteurs (à part entière) des réponses qui leur sont destinées.

3 axes principaux d'intervention :

- Coopération avec les collectivités pour développer (avec elles) l'accueil des gens du voyage dans le cadre de ce qui est prévu par les lois et les règlements.
- Faire l'interface entre les usagers et les collectivités pour une utilisation harmonieuse des services mis à leur disposition dans l'accueil et le séjour.
- Créer les outils et les instances pour privilégier le dialogue comme vecteur d'acceptabilité entre les protagonistes.

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES POUR 2020



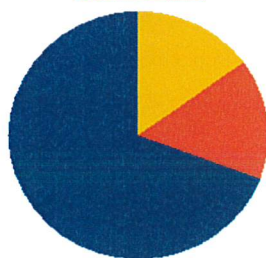
Coopération avec les collectivités

3 niveaux d'intervention : par téléphonique, physique ou par courriel.

A noter qu'en matière de médiation la quasi-totalité des sollicitations donne lieu à des rencontres physiques.

En 2020 il y a eu 293 sollicitations et 487 interventions directes, indirectes ou spontanées. Avec la pandémie du COVID et le premier confinement, les sollicitations des usagers ont augmenté sensiblement et nous avons volontairement augmenté nos interventions spontanées pour accompagner, informer et fournir l'aide ou l'assistance (information, masques, alimentaire) quand celle-ci s'avérait nécessaire.

Sollicitations



■ TELEPHONE
■ COURRIEL
■ AUTRE

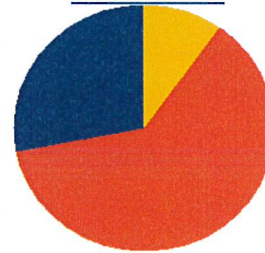
Sur les 293 sollicitations :
203 sont téléphoniques,
46 par courriel et 44
autres.

Après un début d'année quasi normal, la crise sanitaire liée à la COVID 19 a modifié quelque peu les habitudes du voyage. Avec le confinement les installations illicites ont augmenté en nombre et en durée et des nouveaux besoins d'accueil ont fait leur apparition.

L'annulation des Grands passages 2020 n'a pas empêché la circulation des groupes moins grands certes, mais plus nombreux et non programmés. Ce qui a modifié sensiblement la nature et la forme de coopération avec les collectivités pour la gestion de ces accueils (improvisés).

Durant l'année nous avons vu une augmentation sensible des sollicitations des usagers au détriment des celles des collectivités : 62 % contre 38 %. Cet inversement de la tendance est dû, premièrement à notre proximité renforcée sur le terrain, et deuxièmement à la présence d'autres services opérants dans l'accueil des gens du voyage, comme les sociétés privées et certaines collectivités qui se sont dotées d'un service dédié à l'accueil des gens du voyage.

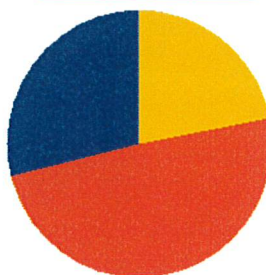
Modalités d'interventions



■ TELEPHONE
■ DEPLACEMENT
■ ECRIT

Sur les 487 interventions :
137 sont téléphoniques,
303 par déplacements et
47 par écrit.

Lieux d'interventions



■ AIRE ACCUEIL
■ INSTALL ILLICITES
■ COORDINATION

Les interventions en lien avec les gens du voyage révèlent une répartition équilibrée entre les différents lieux «de rencontre » et d'opération : 29 % Aire d'Accueil, 49 % Installations Illicites et 22 % de coordination chez et avec les partenaires.

Sur les 487 interventions :
142 sont sur les aires d'accueil,
238 sur les lieux d'installations
illicites, et 107 au siège d'AGV35,
dans les mairies, EPCI ou chez les
partenaires concernés par
l'accueil

→ **Aires d'accueil :**

La convention de coopération proposée aux collectivités avant 2020 a permis d'avoir un lien permanent entre la collectivité, AGV et la pratique du terrain. Avec la pandémie, cette coopération s'est renforcée en faveur de l'amélioration de l'accueil. Grâce à cette disposition beaucoup des médiations (territoriales) ont été possibles et des changements positifs dans les relations ont été réalisés entre d'une part certaines familles du voyage et d'autres part, certaines collectivités. Notamment, en ce qui concerne l'acceptabilité, l'accompagnement social et le recouvrement des redevances.

→ **Grands passages :**

En dehors de la période estivale où plusieurs groupes familiaux, petits ou moyens, ont profité de l'annulation des grands passages au niveau national (pandémie Covid 19), le nord du département (CCCE et SMA) a profité d'une accalmie relative sur le front des installations illicites en 2020 (notamment l'hiver). C'est en partie, grâce à la politique de fermeté qui a été exercée à l'encontre des contrevenants dès la sortie de l'été, en lien avec les sous-préfectures, les forces de l'ordre et les collectivités concernées.

→ **Installations illicites :**

Comme ça été précisé plus haut, l'année 2020 a commencé dans les conditions normales d'accueil avec les installations illicites devenues habituelles et leur gestion classique sur le territoire de Rennes-métropole : plusieurs groupes (entre 10 et 20 caravanes) s'installent, consomment les fluides illicitement pour des durées qui varient de 15 jours à plusieurs semaines

Avec la pandémie, ce phénomène s'est amplifié sur le même territoire en débordant sur les territoires des collectivités voisines. D'où les interventions répétées auprès des usagers, des riverains et des collectivités pour veiller à la bonne cohabitation entre les protagonistes.

Coordination en lien avec le Vivre ensemble

→ **La vie en société :** (école, droits sociaux, obligations et citoyenneté) :

Faire l'interface entre les du voyage d'une part et les différentes administrations d'autres part, est un besoin exprimé par tous. Dans un nombre important de cas, cette médiation est nécessaire pour permettre à la rencontre de se dérouler dans les conditions optimales.

→ **Les terrains privés de gens du voyage :** Dans le cadre de l'accompagnement à l'habitat pour essayer de trouver une cohérence entre le besoin de s'installer et ce qui est autorisé par les règles d'urbanisme : 7 nouveaux cas en 2020

→ **La scolarisation des enfants du voyage :** Médiation sur la question de la scolarisation auprès des parents défaillant en coopération avec les gestionnaires, le CASNAV, et dans le cadre des protocoles de scolarisation locaux.

Il est difficile de développer le vivre ensemble sur des terrains privés non conformes aux règles de l'urbanisme, sur des aires d'accueil où la tension et le non-respect des règles est la règle, ou sur des installations illicites où tout est illicite. Le travail de coordination dans le cadre des actions de médiation sociale est régulièrement engagé dont l'objectif est de faire disparaître les tensions qui font obstacle à toute chance d'intégration de certaines familles (elles sont nombreuses) dans leur environnement. Ce travail est fait en allant vers les institutions (information, mobilisation et proposition de coopération), d'une part. Et les familles (information, écoute, conseil et reconnaissance), d'autres part, pour créer les occasions propices à un travail autour de leurs droits certes, mais en mettant l'accent sur leurs obligations.

L'optimisation de cette méthode passe par la disparition de ces signes non conformes à la vie en société. Une réflexion doit donc, être mener pour la mise en place d'un dispositif respectueux.



Perspectives 2021 en matière d'accueil et d'itinérance

Compte tenu des évolutions et de l'expérience de plusieurs années en contact direct avec les réalités de l'accueil, l'implication plus larges des EPCI dans la gestion des aires et l'apparition des sociétés spécialisées dans l'accueil, AGV35 devrait se repositionner quant aux services à offrir en s'adaptant aux besoins actuels, tout en gardant sa mission principale. Le GIP (Groupement d'intérêt Public) AGV35 est chargé de coordonner l'accueil des gens du voyage. L'enjeu est de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les gens du voyage d'une part et les sédentaires d'autre part. Ainsi, en lien avec le schéma départemental révisé et publié fin 2020, plusieurs points pourront être étudiés avec l'ensemble des acteurs de l'accueil :

- 1- Proposer un diagnostic permanent des mouvements et des habitudes (habitat, itinérance, sédentarisation, vie sanitaire et sociale, vie scolaire, ...) de voyage afin d'adapter les politiques d'accueil aux évolutions constatées sur le terrain.
Définir des indicateurs de mesure, constituer une banque de données, et faire une analyse croisée pour aboutir à des résultats exploitables sur le plan pratique : création d'un tableau de bord de suivi dans le cadre de l'observatoire départemental des Gens du Voyage
- 2- Faire émerger les besoins et garantir les moyens pour y répondre
Lors des occasions de rencontres avec les familles ou les acteurs du territoire, des besoins font surface et des actions nécessaires se dessinent. Cela constitue le projet global inscrit au schéma, et nécessite la participation de plusieurs acteurs de différents horizons. Cela implique donc l'investissement de compétences internes comme de compétences externes (acteurs des projets sociaux des aires, familles accueillies, partenaires de droit commun, etc.). Notre mission de coordination et d'harmonisation des actions inscrite au schéma est dépendante de l'implication de tous les acteurs concernés.
- 3- Solliciter la responsabilité individuelle en développant la médiation conventionnelle
La médiation conventionnelle repose sur 3 principes fondamentaux :
 - le consentement des parties
 - la confidentialité
 - la loyauté dans le déroulement du processus de médiation.
- 4- Proposer des modes de gestion engagée :
Sur les lieux d'accueil déjà réalisés, proposer un accompagnement en préventive et en curative (règlement des situations en cause) :
Diagnostic (étude du contexte) ; préconisation d'un modèle de gestion adaptée ; proposition de convention d'accompagnement de l'application du modèle ; appui et conseils dans la gestion.
- 5- Renforcer l'appui à la gestion auprès des collectivités gestionnaires :
Sur le Plan théorique par des « formations » et outils d'information sur les pratiques d'accueil (gestion des conflits, harmonisation des pratiques, actualisation des informations juridiques, des expérimentations, etc.)
Sur le plan pratique par une assistance des acteurs dans la prise de décision (diagnostic des situation délicates et propositions d'action)

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES POUR 2020

1

Commission Consultative

4

Comité de Pilotage du schéma

8

Comités techniques De suivi du schéma (RM, CD35, CAF et Équipe d'AGV35)

Cette troisième année de révision du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, a abouti à sa signature en juillet, puis à sa publication au recueil des actes administratifs en novembre (date de référence des obligations inscrites pour les collectivités).

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur le département, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

→ Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental

→ Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.

→ Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

→ Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma

→ Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'État, de la CAF, renouvellements, etc.)

→ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (participation au diagnostic, à l'animation des groupes de travail, aux consultations, à la rédaction et diffusion)

PERIODES DE CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19 :

Ouverture, par le Conseil Départemental, du FSL aux familles stationnant sur les aires du département :

D'abord par une expérimentation pendant la première période de confinement, puis par une intégration de ce type d'aide dans le règlement du FSL en Ille et Vilaine (pour une période test qui s'étalera sur l'année 2021)

Recueil et suivi hebdomadaire des données sur les lieux d'accueil en Ille et Vilaine :

Nombre et localisation des ménages, besoins en masques, besoins en dépistage en lien avec l'ARS, veille sociale

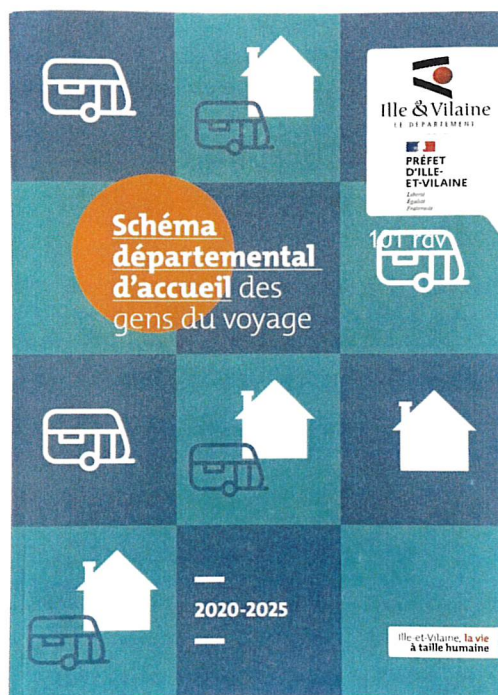
Création de fiches actus

- Réalisées à partir des consignes nationales et des informations thématiques relayées par les professionnels d'AGV35 (santé, infos micro-entrepreneurs en particulier)
- Transmises au niveau départemental (collectivités, niveau politique et technique) et diffusées au niveau des aires d'accueil

Pas de déplacement à Gien (annulation des grands passages - Covid 19)

Organisation de la Journée Nationale des Gens du voyage (Journée en distancielle)

Peu d'interventions cette année dans le cadre de formations (FNASAT, IFSI, Askoria, Réseau Idéal, etc.)



→ Instruction des dossier AGAA des collectivités :

L'aide à la gestion est versée aux collectivités disposant d'aires d'accueil.

L'AGAA est une aide accordée par l'Etat versée par la CAF.

Le montant de l'aide est de 132.45 euros par place et par mois. Elle est versée sous certaines conditions. Elle se décompose en deux montants : une part fixe et une part variable.

La part fixe s'élève pour l'année 2020 à 56.50, elle est versée par place et par mois sous condition que le terrain soit ouvert et aux normes techniques selon le décret 2001-569 du 29 juin 2001.

La part variable d'un montant de 75.95 par place et par mois, est calculée à partir de l'occupation des aires et de critères spécifiques qui permettent de la percevoir dans sa globalité. En 2020, en raison de la covid, le calcul de la part variable des mois de mars, avril et mai a tenu compte que de l'occupation et a été versé à 100% même si les 3 critères spécifiques ci-après n'étaient pas ré.

25 % si livret d'accueil à disposition des familles,

25 % si mise en place d'un comité technique et/ou de pilotage du projet social,

50% si mise en place d'une coordination du protocole de scolarisation.

15 conventions signées entre les EPCI et l'Etat en 2020.

41 aires d'accueil des gens du voyage (3 aires ont été fermées sur l'année).

713 places (46 places non disponibles).

38 aires répondent à l'ensemble des obligations réglementaires.

26 aires ont mis en place un livret d'accueil spécifique aux aires d'accueil (17 en 2019).

18 aires ont eu un comité technique ou un comité de pilotage durant l'année 2020 (14 en 2019).

19 aires ont eu une réunion de coordination du protocole de scolarisation (15 en 2019).

Le taux moyen du montant de l'AGAA perçue par Rennes Métropole est de 102.42 € et de 86.06 € sur le département.

Le montant total de l'aide à la gestion pour l'année 2020 s'élève à 781048.38 euros (727 143.77 euros en 2019).

Occupation des terrains :

Rennes métropole dispose de 333 places financées.

Le taux d'occupation à Rennes Métropole est de 92.26 % (89.40 % en 2019).

Le reste du Département dispose de 380 places, 336 places financées.

Le taux d'occupation sur le Département est de 54.45 % (54.07 % en 2019).

Taux d'occupation moyen sur l'ensemble du département 35 : 72.62%

Perspectives 2021 en matière de suivi du schéma

- Lancement des études d'opportunité inscrites au schéma révisé pour affiner les diagnostics territoriaux (besoins en TF notamment)
- Veiller à réunir au moins une fois la Commission Consultative et le Comité de Pilotage du schéma en 2021 malgré le contexte de crise sanitaire
- Lancement de l'Observatoire départemental des Gens du Voyage

LES ACTIVITES EN 2020 :

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire. AGV s'est adapté à la situation en mettant en place le télétravail pour l'ensemble du personnel et en assurant un suivi et une présence sur l'ensemble du département. L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du GIP. Les ressources externes obtenues via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste « fonds dédiés ».

Un travail de réflexion sur la structuration du GIP a été mené sur l'année 2020. Cette réflexion tient compte des préconisations du schéma d'accueil et des attentes de la CAF. Il a été présenté un projet d'établissement structuré par pôle.

La journée nationale qui devait avoir lieu à Rennes a été reportée en 2021. Cependant, il a été maintenu 2 ateliers en visio-conférence sur les dates prévues. Un sur les effets du covid et un autre sur les évolutions législatives.

LE RESULTAT ET LA SITUATION FINANCIERE EN 2020 :

Le compte de résultat

Le compte de résultat de l'année 2020 a été arrêté au 31 décembre.

Le montant total des charges s'élève à 810 118.49 euros et celui des produits s'élève à 827 233.37 euros. Nous dégageons un résultat net positif de 17 114.88 €.

Le montant des charges de personnel et taxes s'élève à 555 140.40 €. Cette somme représente 68.52 % des charges totales de l'exercice.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 189 758.16 € soit 23.42 % du total des charges et les provisions et amortissements représentent un montant de 17 941.73 soit 2.21 % du total des charges et les fonds dédiés 4.79 % du total des charges.

Les subventions et prestations de service s'élèvent à 823 796 €, soit 99.54 % des produits.

Répartition des subventions par financeurs : 54.57 % le Conseil Départemental, 20.65 % Rennes Métropole et Ville de Rennes, 19.39 % la CAF, 2.80 % le FSE, 1.99 % l'Etat, et 0.6% le Conseil Régional dans le cadre de la journée nationale.

Le bilan

Au 31 décembre 2020, le total du bilan s'élève à 530 970.67 €

L'actif immobilisé net s'élève à 67046.05 € et l'actif circulant à 463924.62.

Les capitaux propres s'élèvent à 296090.61 €.

Les provisions pour départ à la retraite répondent aux obligations conventionnelles et s'élèvent à 88100 €.

Les fonds dédiés provisionnent les actions qui n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et qui se réaliseront en 2021. Son montant est de 38 805 euros.

Les Dettes fiscales et fournisseurs s'élèvent en fin d'année à 107975.06

L'analyse du bilan fait apparaître un fonds de roulement s'élevant à 355 949.56 €

La capacité d'autofinancement s'élève à 41 203.59 €.

Nous dégageons au 31 décembre, 5.33 mois de trésorerie.

PERSPECTIVES 2021

→ Prévision d'acquisition et d'aménagement d'un camion itinérant inscrit au schéma départemental.

→ Recrutements prévus, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma révisé, d'un poste de chargé de mission Observatoire départemental, d'un poste de conseiller numérique, et d'un poste de chargé de mission médiation santé.

→ Remplacement de la chargée de mission Entreprise et Travail indépendant partie au 31 décembre 2020.

→ Formalisation des conventions de partenariat avec les EPCI du département (financement d'AGV35 à hauteur de 10 centimes par habitant)

→ Financement de la Journée Nationale des Gens du Voyage 2020 reportée à décembre 2021 au Couvent des Jacobins à Rennes.



Cette action est cofinancée par le Fonds régional européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

